

COMMUNE DE CERVON
Conseil Municipal du 7 février 2018

L'an 2018, le 7 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de **Fabien SANSOIT Maire,**

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : COQUART Laure, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, KOWAL Sophie, Messieurs : BERTIN Pascal, CHAPUT Daniel, HALM Charles, MATHIEU Alain, PETRE Yves,

Absents ayant donné procuration à :

M. Fabien SANSOIT : M. Alexandre SAINT JOST – **M. Yves PETRE** : M. Jacques MARTIN

Mme Sophie KOWAL : Mme Stéphanie BOULIN -

Absents : M. Fabien LOISY, M. Emmanuel RENAULT

Approbation du procès-verbal :

Michelle GUDIN donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Point sur les travaux en cours**

- **S.A.I.P** : Le raccordement au réseau électrique est en cours. L'armoire pour le branchement sera fournie par la commune et sera posée sur une dalle béton réalisée par les agents.
- **Le logement de la Commaille** a été libéré. Le nettoyage et les diverses réparations sont en cours.
- **Chaudière de la cantine** : La Commission des Travaux s'est réunie. 4 devis sont parvenus en mairie pour le remplacement de la chaudière défectueuse :

LEGENDRE	3 710,98€
HOUSSIN	4 103,72€
HERVETECHNIQUE	5 773,88€
VIODE	6 528,88€

L'entreprise LEGENDRE a été retenue. Le matériel sera installé pendant les vacances scolaires de février

- **L'écran de la salle des fêtes** a été installé
- **Cimetière** : les travaux de relevés sont en cours. Plusieurs réunions seront encore nécessaires pour permettre d'établir le registre des inhumés
- **Les étagères de la bibliothèque** ont été installées.

- **Réparation de chemin**

- Début janvier la tête de la buse qui permet d'évacuer l'eau issue du déversoir d'orage à l'étang de Certaines s'est cassée. L'eau a causé d'importants dégâts. La maison des riverains des Roches n'est plus accessible.

La Police de l'eau a été contactée pour pouvoir effectuer les travaux nécessaires à la **réparation du chemin** qui passe au-dessus du cours d'eau. Les agents de ces services préconisent l'installation d'une arche. L'entreprise TACHE a proposé un devis qui prend en compte toutes ces prescriptions. **Il s'élève à 7 124,40€**. Compte tenu de l'urgence de ces travaux le devis doit être signé très rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Suite au courrier de M. Jean Charles ROCHARD, président de la Communauté des Communes de Tannay, Brinon, Corbigny, concernant la poursuite et le transfert de notre P.L.U, la Commission s'est réunie. Elle propose :

- de poursuivre l'élaboration de ce document :

- le travail réalisé est conséquent et de qualité, il serait dommage de ne pas le poursuivre
- la plupart des hameaux ont pu être mis en zone U/UA et conservent donc leurs possibilités de construction
- l'instruction des dossiers pourra se faire de 2 façons : soit en passant par le département pour un coût évalué à 3 000€ par an environ ou bien en s'associant à une commune qui instruit déjà ses propres permis. Les modalités de ce fonctionnement restent à définir.

- de transférer l'élaboration de son document d'urbanisme à la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les délibérations pour poursuivre et transférer le P.L.U à la CCTBC.

- **Location droits de chasse**

La location des droits de chasse dans les bois communaux de Précý, Doussas, Valentines et Montmareaud prend fin le 30 juin 2018. Une nouvelle attribution aura lieu pour une durée de 9 ans. Le Conseil Municipal suggère de recourir à l'adjudication pour l'attribution des droits de chasse. Le cahier des charges est approuvé.

Siègent à la Commission d'adjudication : MM. Fabien SANSOIT, Charles HALM, Daniel CHAPUT, Pascal BERTIN.

- **Préparation du Budget 2018**

- Travaux à envisager :

- voirie Communale :

M. le Maire a transmis un courrier à M. TOURTEAUCHAUX (responsable de la voirie à la CCTBC) pour pouvoir réaliser les travaux de la commune sous mandat et ainsi bénéficier des tarifs du marché de travaux qui sera prochainement passé par la communauté de Commune. En fonction du montant des devis 3 370m pourraient être réalisés (route de Maré les Bois – Certaines-Rio Germain – La Citadelle-Vellerot – Avenue de la Gare).

- Parcours sportif
- Logement de la Commaille
- achat d'un camion-benne
- autolaveuse
- radiateurs + peinture (club)
- lavoir à Cervon (nettoyage et remplacement vitre)
- Evacuation des eaux pluviales à Certaines
- Plateforme de stockage
- Vidéo projecteur à la salle des fêtes.
- Broyeur pour le tracteur
- Embellissement dans le bourg
- Aire de pique-nique à Précý
- Panneaux (entrée du village – limitation de vitesse et de tonnage)

- **Désignation de délégué pour le GEMAPI**

Suite au transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté des Communes Tannay, Brinon, Corbigny il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune et siéger à la Commission. Sont désignés : titulaire : M. Daniel CHAPUT, suppléant : M. Pascal BERTIN

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Ecoles** : suite à la mise en place de l'allègement des classe de CP et CE1 en REP, l'Inspection Académique a proposé de transférer les élèves de CM1/CM2 de Cervon à Corbigny pour alléger la classe élémentaire. M. le Maire a transmis un mail à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Château-Chinon sollicitant une autre solution. En effet la mise en œuvre de cette proposition serait de nature à avoir une incidence défavorable et fragiliserait l'école de notre Commune malgré l'effet positif de cette réforme visant à alléger les effectifs.

- D'une part les parents de fratries d'enfants de différents âges seraient contraints de scolariser leurs enfants sur plusieurs établissements éloignés les uns par rapport aux autres,
- La cantine de Cervon qui pourrait se trouver en difficulté pour équilibrer son budget si le seuil des 28/30 élèves n'était plus atteint,
- Les frais de scolarité (pouvant aller à 1 000€ par élève) pourraient réclamer à juste titre par la commune de Corbigny accueillant nos élèves,
- Enfin nous rencontrerions sûrement des difficultés pour maintenir un effectif de 35 élèves sur 6 niveaux.

M. le Maire nous tiendra au courant de la suite réservée à ce dossier par l'Inspection Académique.

- **Maintien des urgences à Clamecy :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une Motion pour le maintien des Urgences à Clamecy

- **Organisation du 11 novembre 2018 :**

Cette année nous fêterons les 100 ans de l'armistice de la première Guerre Mondiale. A cette occasion nous envisageons une cérémonie suivie d'un repas avec les anciens combattants, l'exposition du travail de recherche de M. LANCE concernant les 300 soldats mobilisés, la diffusion d'un spectacle relatant la guerre de 14/18.

Dates à venir :

- Commission des travaux : 3 mars 2018 à 9H
- Commission Solidarité : 14 mars 2018 à 18H
- Conseil Municipal : 21 mars 2018 à 20H

La séance est levée à 22H20